

Cmo passage en clm dans la fonction publique hospitalière

Par Emiliecoco, le 25/01/2025 à 14:55

Bonjour, j aurais besoin d aide car je suis un peu perdue. Je suis aide soignante dans la fonction publique hospitalière. En 2019 j ai fait un long arrêt maladie et mon administration de l'époque m a placée en CLD(5 ans). En mars 2024 j ai repris mon travail d aide soignante dans un autre établissement ou j ai été en contrat jusqu'au 31 décembre. Ils ont accepté ma mutation au 1er janvier 2025. Je suis en arrêt depuis fin décembre et souhaiterai ensuite passer en CLM. Est -ce possible car je n ai pas travaillé 1 an dans mon nouvel établissement ? Puis-je demander un CLM pour la même raison que j ai pu obtenir mon CLD (maladie mentale)? Puis-je avoir un clm pour la même pathologie pour laquelle j ai obtenu mon cld? merci infiniment

Merci infiniment pour votre